

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
la Communauté de Communes du Genevois et la  
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2025-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 1 octobre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (7) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (0).

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Monsieur CLERJON.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, LUSTEAUX. Mesdames CARTIER, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MONTANT, GAY, Monsieur LE GOUSSE.

---

**OBJET : Approbation de la grille tarifaire des partenariats**

*Vu l'article L134-6 du code du tourisme,**Vu l'article 11 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,**Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,*

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts du Genevois, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

Considérant qu'une évolution des tarifs est proposée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025, avec une augmentation générale de +10 %,

Considérant que, dans un souci de fidélisation et d'encouragement à une adhésion anticipée, les partenaires finalisant leur engagement avant le 31 janvier 2026 se verront appliquer le maintien du tarif 2025, l'augmentation prévue étant annulée,

Considérant enfin que, dans un objectif d'attractivité et de développement du réseau, les nouveaux partenaires intégrant l'Office de tourisme à compter de la mi-année bénéficieront, à titre exceptionnel, d'une gratuité pour la période en cours, leur première cotisation étant exigible à compter de l'année suivante,

**Après en avoir délibéré, le Comité de direction :**

**APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats, ainsi que les conditions d'application et de remise présentées.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 6 octobre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Madame MARTIN

Le Président  
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Elue

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by :



CCAE1D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,  
la Communauté de Communes du Genevois et la  
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles  
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

-----  
**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

-----  
**N° 2025-12**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 1 octobre 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (7) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames COTTET, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (0).

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Monsieur CLERJON.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, LUSTEAUX. Mesdames CARTIER, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY.

Invité(e)s présent(e)s : Mesdames MONTANT, GAY, Monsieur LE GOUSSE.

---

### **OBJET : Délégation de signature à la directrice adjointe de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois**

*Vu les statuts de l'Office de Tourisme en EPIC des Monts du Genevois,*

*Vu l'article 10 des statuts prévoyant les attributions de la directrice,*

Considérant que la Directrice est la représentante légale de l'EPIC,

Considérant la nécessité d'assurer une continuité et une fluidité dans le fonctionnement de l'établissement,

Considérant l'importance de permettre à la Directrice adjointe d'exercer ses missions de façon effective et complémentaire à celles de la Directrice,

Considérant le besoin d'autonomie des services dans la conduite de leurs activités quotidiennes, et la nécessité pour la Directrice adjointe de disposer des moyens nécessaires à la bonne exécution des missions opérationnelles,

Il est proposé au Comité de direction :

- D'accorder délégation de signature à la Directrice adjointe de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois,
- Pour la durée de ses fonctions,
- La délégation portera sur les actes relevant des compétences de la Directrice, dans la limite d'un montant maximum de 5 000 € HT,
- Cette délégation couvrira notamment la signature des devis, factures et projets émanant des services opérationnels (accueil, loisirs, communication, marketing, événementiel...),
- La délégation est valable tant en présence qu'en absence de la Directrice, permettant aux deux responsables d'agir conjointement dans le cadre de leurs compétences respectives.

La présente délégation prendra effet dès son adoption et restera valable jusqu'à révocation expresse ou cessation des fonctions de la Directrice adjointe.

**Après en avoir délibéré, le Comité de direction :**

**APPROUVE** à l'unanimité la délégation de signature à la directrice adjointe, en cas d'absence de la Directrice, et durant toute la durée de ses fonctions.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture  
Le 6 octobre 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance  
Madame MARTIN

Le Président  
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Elue

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by:

CCAE61D97DAE479...